



DELIBERATION N° 141_DE 19112020

ELECTION DES VICE PRESIDENTS

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le **12 novembre 2020** sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 23

-Nombre de membres votants: 27

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président sortant,

M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.VILA Jean, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine,

M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis,

M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques,

Représentés ayant donné pouvoir

M. CALVET Guy à M.GARRABE Robert

M.PIQUET Philippe à M. TAHOSES Antoine,

M.GALAN Bruno à M. GARSAU Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROIG Fernand, M. PUIG Louis, M. LOPEZ Jean-Jacques

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants des Etablissements publics adhérents

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BEFARRA Damienne à M. PLA Raymond

Absent excusé: M.RALLO François

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

M.DUSSAUBAT François

Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

Mme SADOURNY Marie-Pierre

M. LACAPERRE Rémi

Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20201119-141-DE
Date de réception préfecture :
24/11/2020

ELECTION DES VICE - PRESIDENTS

Le Conseil d'Administration venant de décider la création de 4 postes de Vice- Présidents, le Président suggère de procéder à leur élection.

Il rappelle que cette élection se déroule pour chacun des candidats selon les dispositions de l'article 21 du décret 85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour.

Il précise qu'en cas d'égalité des voix au 2^{ème} tour, un 3^{ème} tour a lieu. Si l'égalité de voix perdure l'élection est acquise au plus âgé.

M. Raymond PLA, M. Alain GOT, M. Christian NIFOSI et M. Jean VILA, M.PORTEIX et M.GARSAU s'étant déclarés candidats, il invite l'assemblée à procéder au vote dans les conditions requises.

Candidats 1 ^{er} poste	1 ^{er} TOUR- suffrages exprimés	2 nd TOUR – suffrages exprimés
M. Raymond PLA	13 VOIX	
M. Yves PORTEIX	11 VOIX	
	<i>3 votes BLANC</i>	
Candidat 2 ^{ème} poste		
M. Alain GOT	19 VOIX	
	<i>3 votes BLANC et 5 votes NUL</i>	
Candidat 3 ^{ème} poste		
M. Jean VILA	18 VOIX	
	<i>8 votes BLANC et 1 vote NUL</i>	
Candidats 4 ^{ème} poste		
M. Christian NIFOSI	11 VOIX	12 VOIX
M. Yves PORTEIX	7 VOIX	6 VOIX
M. Jacques GARSAU	9 VOIX	9 VOIX

RESULTAT du VOTE

Nombre de votants : 27

Ont obtenu :

M. Raymond PLA : 13 voix

M. Alain GOT : 19 voix ;

M. Christian NIFOSI : 12 voix ;

M. Jean VILA : 18 voix

MM. Raymond PLA, Alain GOT, Jean VILA et M. Christian NIFOSI sont proclamés élus Vice-Présidents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales.

Accusé de réception en préfecture 066-286600267-20201119-141-DE Date de réception préfecture : 24/11/2020
--

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

A l'unanimité :

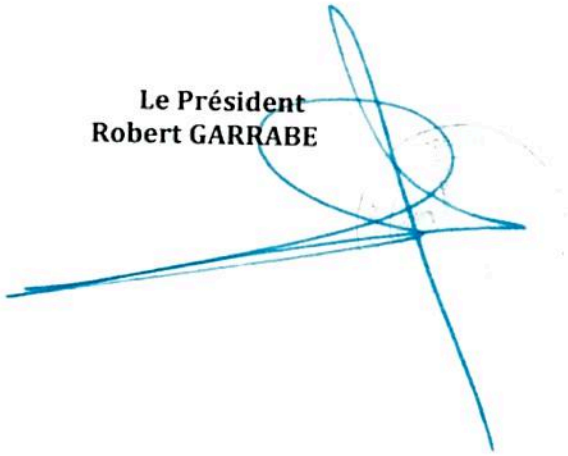
DECIDE leur rang dans l'ordre de remplacement du Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de vacance du poste, ainsi qu'il suit :

M. Raymond PLA,	1 ^{er} Vice-Président,
M. Alain GOT,	2 ^{ème} Vice-Président,
M. Jean VILA,	3 ^{ème} Vice-Président,
M. Christian NIFOSI	4 ^{ème} Vice-Président.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 19 novembre 2020

**Le Président
Robert GARRABE**



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/affichage.

Affiché le 24.11.20

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20201119-141-DE
Date de réception préfecture :
24/11/2020